

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-712

présenté par

Mme Ramassamy, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Kamardine,
Mme Louwagie, M. Abad, M. Viala et Mme Dalloz

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 76, insérer l'article suivant:****Mission « Outre-mer »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les conséquences sociales, économiques, sanitaires, et environnementales de la diminution des parcours emploi compétences dans les départements et collectivités d'Outre-mer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la Réunion, dès le mois de septembre, l'État a retiré aux communes les fonds alloués au recrutement des Parcours emplois compétences et ce, en pleine rentrée scolaire, lutte anti-vectorielle contre la dengue et la préparation des terrains à la saison cyclonique.

Non seulement, cela ne permet pas à des demandeurs d'emplois éligibles d'exercer une activité, mais les communes vont devoir recruter, grever leurs budgets en recrutant de contractuels et souffrent d'un manque de visibilité et de transparence de l'État dans la consommation des PEC.